

COMMUNE DE MITTLACH

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MITTLACH
DE LA SÉANCE DU 11 JUILLET 2024**

Sous la présidence de Monsieur ZINGLÉ Bernard, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h00.

Présents : M. ZINGLÉ Bernard, Maire, Mme SPENLÉ Marie-Agnès, 1^{ère} Adjointe, M. JAEGLÉ Olivier, 2^{ème} Adjoint, M. DEYBACH Yves, 3^{ème} Adjoint, M. JAEGLÉ Francis, M. SCHÖNHAMMER René, Mme JEANMAIRE Claudine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et non représentés : Néant

Absents non excusés : Néant

Ont donné procuration : Mme ROTHENFLUG Katia à M. JAEGLÉ Francis, M. NEFF Dominique à M. René SCHÖNHAMMER

Secrétaire de séance : Mme BRAESCH Valérie, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2024
2. Restructuration du bâtiment abritant les locaux administratifs et la bibliothèque de la commune
3. Finances/budgets : demande de subventions
4. Dénomination des rues et voies communales au lieu-dit Schnepfenried
5. Divers et communications

POINT 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 MAI 2024

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 – RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT ABRITANT LES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET LA BIBLIOTHÈQUE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la restructuration des locaux administratifs et de la bibliothèque, Monsieur Pierre ZIMMERMANN, architecte DPLG, a déposé les devis estimatifs des travaux.

Ces travaux consistent à la mise aux normes de l'accès des locaux et la création de toilettes accessibles (PMR).

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux est estimée à 130 966,79 € HT.

Une demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR 2024 a été déposée courant janvier 2024.

Le Maire informe l'assemblée que ce projet pourra éventuellement bénéficier de cofinancements supplémentaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), au titre du Fonds Communal Alsace (FCA) ;
- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

POINT 3 – FINANCES/BUDGETS : DEMANDES DE SUBVENTIONS

En l'absence d'éléments de calcul suffisants, ce point est annulé de l'ordre du jour et sera représenté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

POINT 4 – DÉNOMINATION DES RUES ET VOIES COMMUNALES AU LIEU-DIT SCHNEPFENRIED

L'article 169 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) impose aux communes la dénomination et la numérotation de toutes les voies (y compris privées ouvertes à la circulation) et des lieux-dits. Les enjeux sont multiples : faciliter l'arrivée des secours, des colis, etc....

L'adressage (Base Adresse Locale) est réalisé sous la responsabilité du Conseil Municipal de la commune et est transmise à la Base Adresse Nationale. La commune délibère sur les noms des voies publiques, des voies privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de mettre à jour son adressage **au lieu-dit Schnepfenried** et fixe la liste des noms des rues et voies communales comme suit :

Chemin des Amis de la Nature
Route Belle Vue
Chemin des Chalets
Chemin des Pistes
Route du Schnepfenried
Vieux chemin du Schnepfenried

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT 5 – DIVERS ET COMMUNICATIONS

Interventions de M. SCHÖNHAMMER René

- M. SCHÖNHAMMER René propose au Conseil de faire un état des lieux du cimetière, afin de relever les tombes abandonnées et de mettre à jour le plan existant ;
- Il propose également une sortie du Conseil en forêt communale.

Les deux sorties sont programmées à l'automne, les dates restent à définir.

Animation été au camping municipal

La Chorale Vogesia se produira au camping municipal le **vendredi 02 août 2024**.

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés annuels, **du lundi 29 juillet au vendredi 16 août 2024 inclus**.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal a été fixée au **mardi 17 septembre 2024, à 20h00**.

Puis plus personne n'ayant demandé à prendre la parole, à porter une observation ou une réclamation, le Maire lève la séance à **21h40**.